



CAP Nord Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

## COMPTE RENDU VISITE DE TERRAIN BAIE DU ROBERT Mercredi 12 février 2020

### Préambule

CAP Nord Martinique est engagée depuis 2009 dans une démarche de gestion de la ressource en eau et de ses milieux aquatiques. La nécessité d'un retour à une gestion raisonnée de la rivière du Galion, au bon état écologique des eaux et de réduction des pressions subies par cette ressource, a fait l'objet d'une prise de conscience générale. Les acteurs ont su saisir l'opportunité de se réunir et de construire l'outil du Contrat de Rivière du Galion signé en 2016.

Aujourd'hui, CAP Nord réaffirme son engagement en se positionnant comme structure porteuse d'un Contrat Littoral Nord dont le périmètre s'étend de la commune du Robert jusqu'à celle de Case-Pilote.

Nous sommes actuellement dans la phase d'état des lieux où toutes les problématiques littorales sont passées en revue afin de définir les enjeux et un état initial du territoire.

Nous avons souhaité que cela se fasse aussi de façon partagée d'où l'organisation d'une visite de terrain pour sensibiliser les différents partenaires aux problématiques littorales qui concernent l'ensemble du littoral Nord de Martinique.

### Contexte

#### **Le Robert : un site pilote en matière de Gestion Intégrée des Zones côtières depuis une quinzaine d'années**

- 2005 : Début de la réflexion sur les problématiques littorales: Association des différentes équipes de recherches scientifiques (IFREMER, CEMEGREF ex : IRSTEA, Impact-Mer, UAG) et de la Ville du Robert pour répondre à un appel à projet lancé par la DATAR : « Développement équilibré des territoires par une Gestion Intégrée des Zones Côtières »
  - ⇒ Le Robert est retenu et compte parmi les 49 territoires lauréats (le seul territoire retenu aux Antilles).
- 2004-2007 : Phase expérimentale de la GIZC du Robert : Diagnostic
  - 2004-2005 Projet DIACT-DATAR
  - 2005-2007 Projet Liteau II
    - ⇒ Création du Site-Atelier Baie du Robert : Acquisition massive de connaissances sur les milieux et la qualité des masses d'eau

⇒ Prise de conscience générale de l'état dégradé des milieux et de la qualité de l'eau

➤ 2009-2014 : Phase de concertation avec les acteurs du territoire et institutionnels

- Projet litéau III-RESPIREAU (partenariat avec les Pertuis-Charentais) Convention signée entre le CEMAGREF et la Ville du Robert le 7 juillet 2009 pour 18 mois

⇒ Eco-socio-système Baie du Robert / Validation d'une interdépendance entre activités éco-anthropiques et ensuite, entre activités humaines et le milieu marin : fort lien terre-mer, compréhension de services rendus par les écosystèmes

⇒ Ebauche d'une charte GIZC symbole du partage d'une vision commune et de principes en vue d'un retour au bon état écologique de l'eau et des écosystèmes marins

➤ Depuis 2015 : Un temps d'arrêt marqué dans la démarche du fait d'un manque de ressources financières et humaines au niveau de la Ville du Robert

➤ En 2019, positionnement de CAP Nord comme nouvelle structure porteuse et extension du territoire d'études à l'ensemble du littoral Nord via un contrat littoral.

## **Objectifs de la visite :**

- ✓ Evaluation et partage de l'état des connaissances sur la Baie du Robert en établissant un lien avec l'ensemble du littoral de CAP Nord
- ✓ Etablir un lien avec les différents partenaires en vue d'une collaboration future
- ✓ Echanges autour des enjeux

## Programme de la visite

Localisation	Enjeux	Problématiques	Intervenants
Fond de Baie: Mangrove (Cité Lacroix)	Protection des écosystèmes littoraux	Pollutions - Développement d'habitats précaires - Rejets liés à l'assainissement - Dégradation de la Mangrove - Erosions côtières - Atteintes à la biodiversité marine	Pascal SAFFACHE
Fond de Baie: Barrage à sargasse	Risque en termes de santé publique -	Espèces invasives - Échouage d'algue à l'origine d'émanation de gaz sulfuré - Dégradation des écosystèmes - Aspect esthétique - Perte de potentiel touristique	Pascal SAFFACHE Wilfried BELHUMEUR
Activité Aquacole	Maintien de l'activité - Mise aux normes environnementales - Innovation - Amélioration qualité de l'eau	Consommation d'espace en mer - Rejets aliments non consommés + Dégradation des fonds marins	Emmanuel THOUARD
Baie des requins: Mangroves, étang sec	Protection des écosystèmes littoraux - Mise en valeur du patrimoine paysager	Dégradation de la Mangrove - Mouillage forain - Rejets eaux usées / hydrocarbures – dégradation des fonds marins	Pascal SAFFACHE Wilfried BELHUMEUR Emmanuel THOUARD
Baie Coco	Préservation des écosystèmes - Gestion des espèces invasives -	Site de baignade dégradé - Perte de potentiel touristique - Pollution déchets - Dégradation vestiges historiques et signalétique associée - Difficulté d'accès	
Ilet Madame	Sensibilisation à l'environnement - Maintien de l'activité touristique -	Fréquentation touristique importante - Pollutions - Mouillage non organisé des navires plaisance - Erosion côtière - Dégradation des fonds marins	Wilfried BELHUMEUR Pascal SAFFACHE

## Liste des participants

- **CAP NORD MARTINIQUE**

Alfred MONTHIEUX, Président

Germain DUTON, 2ème Vice-président

Christian PALIN, Elu de la Ville de Trinité, Elu membre de la Commission Environnement

Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Elu de la Ville du Robert, Conseiller Communautaire

- **Comité Eau et Biodiversité de la Martinique CEB**

Marie-Jeanne TOULON, Membre du bureau

- **Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique DAAF**

Vincent PFISTER, Directeur

- **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement de la Martinique DEAL**

Jean-Michel POUTIER, Chargé de mission DCE et Gouvernance de l'Eau

Philippe QUEMART, Chef du service Paysage, Eau et biodiversité

- **Collectivité Territoriale de Martinique CTM**

Louis-Philippe SYLVESTRE, Chargé de mission Espaces Protégés et Biodiversité

- **Office De l'Eau de la Martinique ODE**

Alexandre ARQUE, Chargé de mission Pression et Usages

- **IFREMER**

Emmanuel THOUARD, Délégué pour les Antilles et Chef de station de Martinique

- **Office National des Forêts de la Martinique ONF**

Nicolas REMY, Technicien forestier territorial

- **Parc Naturel de la Martinique PNM**

Maurice VEILLEUR, Directeur de la Protection et de l'Aménagement

- **Conservatoire du Littoral de la Martinique**

Marie-Michèle MOREAU, Directrice Antenne Martinique

- **Direction de la Mer de la Martinique**

Lise JEAN-LOUIS, Cheffe du Département Développement Durable

- **Ville du Robert**

Xavier LIMER, Brigade des îlets

- **CAP NORD MARTINIQUE**

Pierre-Yves LAURENCE, DGA AIE Aménagement, Infrastructure et Environnement

Danielle MARIE-LOUISE, Directrice Grand Cycle de l'Eau

Ludovic LOUIS, Technicien rivière

Charlène GUERIDON, Chargée de mission en Planification Urbaine

Nadiège DEFREL, Assistante administrative et technique

Astride OSTOLOGUE, Chargée de Promotion et Valorisation des Projet Eau et Biodiversité

Hakeem RICHARDSON : Etudiant Master 2 Environnement, Stagiaire

### Animateurs :

Pascal SAFFACHE, Professeur des Universités, Chercheur Spécialiste du Littoral

Wilfried BELHUMEUR, Brigade des îlets Ville du Robert

Gérald BRINGTOWN, Chargé de mission Contrat Littoral à CAP Nord

## **Etape 1 : Fond de Baie du Robert**

Caractéristiques physiques de la Baie et de son bassin versant :

- Baie d'une longueur de 6.5km et environ 4 km de largeur, semi fermée et parsemée de petits îlets (10 îlets). Elle est caractérisée par sa forme circulaire surplombée par un bassin versant qui confère au territoire une configuration particulière : en forme de cirque ; présence de cordons de mangroves relictuelles sur le pourtour de la baie dégradés sous l'effet de la forte pression urbaine (palétuviers rabougris, absence d'arrière mangrove)
- Sur le bassin versant on observe un mitage de l'espace, couvert végétal peu homogène (végétation relictuelle) évoluant sur de fortes pentes peu étendues. Les sols sont majoritairement riches en argile libérant facilement des particules fines qui se retrouvent en aval

La configuration globale du territoire et ces caractéristiques physiques témoignent d'un transfert sédimentaire très rapide de l'amont vers l'aval qui est à l'origine d'une diminution des espèces et une pollution de la Baie. En somme, le lien terre-mer est fort sur ce territoire et de manière générale dans nos régions. Nous sommes en présence de micro-système insulaire (**Pascal Saffache, Chercheur et universitaire**)

## **Etape 2 : Fond de Baie : Barrage à Sargasse**

Les arrivées massives de nappes de sargasses se succèdent dans la Baie du Robert depuis 2014. Ces dernières sont à l'origine de nuisances, olfactives entre autres, vis-à-vis de la population et impactent fortement les écosystèmes.

Face à l'urgence et à la gravité de la situation, la Ville du Robert a pris l'initiative d'ériger un barrage déviant de plus d'un kilomètre pour faciliter le ramassage des sargasses et protéger les populations des nuisances olfactives. (**Farell François-Haugrin, Elu de la Ville du Robert et de CAP Nord**).

Les agents de la brigade des îlets du Robert qui ont pour mission principale la surveillance et l'entretien des sites naturels protégés ont dû s'adapter à la problématique des échouages de sargasse. Leur bonne connaissance du milieu a permis d'assurer la mise en place du barrage qui date de 2 ans.

Le barrage est principalement constitué de grille en plastique qui nécessite un entretien régulier du fait de l'usure rapide dû au contact prolongé avec l'eau de mer et l'exposition au soleil (**Wilfried Belhumeur, Brigade des îlets du Robert**).

Wilfried Belhumeur insiste aussi sur le caractère déviant du barrage et sa capacité à orienter la transition des algues sur le front de mer dans une zone bien définie pour permettre le ramassage et éviter la décomposition dans l'eau.

En se décomposant, les algues consomment l'oxygène dissout de l'eau et libèrent un jus noirâtre qui s'apparente à des lixivats qui menace la faune et la micro-faune sous-marine. (**Pascal Saffache**)

La ville souhaite aller plus loin dans la démarche de protection contre les sargasses. Elle a donc lancé un marché public afin d'améliorer la démarche de protection contre les sargasses en attendant les solutions au niveau international. (**Farell François-Haugrin**)

Une analyse de la notion de littoral est proposée par **Pascal Saffache** :

« Le littoral vu de la mer englobe toute la zone marine dont la profondeur ne dépasse pas 40 mètres d'où le fait qu'une grande partie de la Baie est considérée comme côtière ».

### **Etape 3 : Ferme aquacole de l'IFREMER / Baie des Requins**

Présentation de l'activité aquacole (**Emmanuel Thouard, Délégué IFREMER pour les Antilles et Chef de station de Martinique**)

L'IFREMER élève dans ses fermes expérimentales les reproducteurs de Loup des Caraïbes qui sont les parents de tous les Loups élevés en Martinique dans des fermes privées à l'instar de celles qui sont présentes à l'entrée de la Baie des requins.

La période de croissance des animaux dure au minimum 6 mois pour être écoulés ensuite dans les restaurants, supermarchés etc... de l'île.

A l'heure actuelle, il y a une ferme active en Baie du Robert. Une autre ferme existe au niveau de l'îlet Petite Martinique. Elle est en ce moment à l'arrêt mais elle devrait reprendre son activité prochainement.

Deux crises ont contribué à un certain déclin de l'activité auxquelles les éleveurs aquacoles n'étaient pas préparés.

⇒ 2007 : Passage du cyclone Dean

⇒ 2009-2010 : Crise alimentaire.

Les problèmes de conformité au niveau de la nourriture fournie aux poissons a entraîné un arrêt de la production ce qui a contraint bon nombre d'éleveurs à mettre fin définitivement à leur activité.

La quarantaine d'années d'existence de l'activité aquacole offre un recul suffisant en termes d'impact ou encore de développement économique. On retient surtout qu'au vu de la qualité de l'eau et des conditions propices, la Baie du Robert reste un site adapté pour l'aquaculture.

Les poissons élevés en cage bénéficient d'une alimentation exogène. De ce fait, le contact avec le fond marin est évité ce qui limite le risque de contamination à la chlordécone. Les contrôles sanitaires effectués sur les poissons d'aquaculture par la DAAF deux fois par an peuvent le confirmer.

Une partie des déjections de poissons se retrouvent dans les sédiments. Le positionnement des cages dans des zones où le courant marin permet la dispersion des déjections garantit une certaine qualité d'eau et contribue au bien être de l'animal. D'où la nécessité de bien évaluer la capacité d'un milieu à accueillir une activité.

Une étude (thèse) ayant pour but une compréhension du devenir des déjections de poissons dans le milieu est en cours :

⇒ DEPOMOD (site-atelier de Mayotte) Paramétrage d'un modèle de dispersion des rejets piscicoles

Les atouts de la Baie des requins et la problématique du mouillage (**Pascal Saffache**)

La Baie des requins compte parmi les nombreuses échancrures du littoral (festonnement de la côte) du Robert. Cette Baie se caractérise également par la présence d'une zone de mangrove qualifiée de mono-spécifique car composée majoritairement de palétuviers rouges de petites tailles

adaptés aux caractéristiques de leur milieu et qui présentent de nombreuses vertues. C'est pourquoi l'activité précolombienne qui a existé dans la Baie était étroitement liée à la présence des mangroves à des fins alimentaires et médicinales.

Cette micro-baie est de fait protégée des effets du vent et de la houle, et donc, très prisée des plaisanciers souhaitant mettre à l'abri leurs bateaux.

Cette occupation, le plus souvent à l'année, ne fait l'objet d'aucun contrôle d'où les questionnements sur les rejets directs dans le milieu naturel susceptibles de provenir des bateaux qui ne disposent pas de cuve à aubage. Les études en ce sens montrent un déclin de la qualité de l'eau en raison de la présence de bateaux de plaisance en mouillage forain dans les trous à cyclone notamment.

**Mme Toulon (Membre du Comité Eau & Biodiversité de la Martinique)** met l'accent sur l'importance de la mise en place d'une zone de mouillage organisée sur l'ensemble du littoral martiniquais, payante et gérée pour éviter la dégradation des milieux. Une association des trois EPCI de Martinique pour une gestion globale de cette problématique est nécessaire.

Les dispositifs de récupération des eaux grises et noires sont quasi-inexistants en Martinique ce qui induit ces atteintes sur le milieu naturel. Par ailleurs, une zone de mouillage payante nécessite qu'un service soit assuré en contrepartie comme l'entretien des bouées d'amarrage. (**Emmanuel Thouard**)

La problématique des mouillages au niveau de CAP Nord fait l'objet d'une attention particulière puisque des projets de mouillage sont à l'étude, et ce, depuis la GIZC du Robert. Trois communes sont concernées par l'implantation de zones de mouillage organisées : Saint-Pierre, Robert et Trinité. Le projet de Saint-Pierre prévoit la présence d'une capitainerie en vue d'une bonne gestion de l'aire de mouillage. (**Farell François-Haugrin**)

#### **Etape 4 : La Baie Coco / L'îlet Madame**

La visite s'est poursuivie par une halte à l'îlet Madame précédée d'un arrêt succinct face à la Baie Coco à l'extrémité sud de la Baie du Robert, à la Pointe Larose. Ce site est particulièrement prisé pour les sorties du dimanche, les week-ends prolongés et en période de vacances. Bien que difficilement accessible aussi bien par la mer que par la route, il fait l'objet de dégradations régulières qui menacent fortement ses qualités paysagères mais aussi la conservation des vestiges historiques qui s'y trouvent, signes d'une ancienne présence amérindienne notamment. Cette présence se confirme également à travers la toponymie du littoral Robertin. C'est à ce titre qu'il y a véritablement un intérêt à mettre en valeur la Baie du Robert sous l'angle patrimonial.

Quant à L'îlet Madame, il compte parmi les 10 îlets du Robert. Avec une superficie de 2.86 ha, c'est avec l'îlet Chancel le site le plus visité de la Baie du Robert.

Ce dernier fait l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope (APB) en vue d'une préservation de la richesse des espèces en présence. C'est en ce sens qu'un certain nombre d'équipements (carbet en bois, ponton et barbecues) ont été mis en place pour éviter les élagages sauvages, les feux sauvages, la dégradation des pierriers et de gérer au mieux la fréquentation et le déplacement des visiteurs.

Caractéristiques physique de l'îlet Madame :

- Faible altitude

- Végétation spécifique de la zone sèche
- Substratum pauvre composé de pierriers (roches apparentes) lié à une érosion de la couche humifère du sol
- Faible pluviosité
- Fort hydrodynamisme autour de l'îlet d'où la présence de débris coquilliers et de coraux sur la plage
- Présence de structures naturelles de type Beach Rock (mélange de calcite précipité sur du sable dans lesquelles sont emballés des roches volcaniques) constitue une barrière naturelle contre l'érosion
- Langue sableuse suivi d'un fond blanc parsemé d'herbiers

Dans le passé, l'îlet a subi des dégradations au niveau notamment de sa végétation. On parle à cette heure de végétation secondarisée, donc non primaire, car elle s'est reconstituée au fil des années suite à un possible déboisement puis un phénomène d'érosion dans le passé. L'important recul de langue sableuse de l'îlet est un marquant de l'érosion côtière qui s'exerce sur l'îlet.

La barrière corallienne qui entoure l'îlet se présente comme un rempart naturelle contre l'érosion, l'effet de la houle, et constitue un réservoir de biodiversité d'où l'intérêt de la préserver en considérant un cercle vertueux prenant en compte : *Diminution des impacts d'origine anthropique => Amélioration de la qualité de l'eau => Amélioration de l'état de santé des écosystèmes => Augmentation de la richesse halieutique.*

En somme, cet îlet présente de vrais atouts paysagers avec une variété d'espèces végétales importante pour un espace réduit mais d'une remarquable fragilité. L'érosion tant côtière qu'à l'intérieur des terres est relativement forte, à laquelle s'ajoute une pression anthropique croissante. D'où l'intérêt de la création de la brigade des îlets par la Ville du Robert et du développement des moyens de surveillance comme les brigades de l'environnement pour limiter les dégradations sur les franges côtières de l'île.

### **Perspectives :**

Candidature du Contrat littoral Nord en vue d'obtenir un agrément provisoire : Présentation d'un rapport d'état des lieux sommaire en plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité.

**Le rapporteur,**

**Gérald BRINGTOWN**